

**DÉCISION DU MAIRE**

OBJET : Marché 26PI07 – Marché complémentaire au marché 25PI12 – Marché de Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du lotissement La Plaine, à Tarnos

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2024 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT ;

Vu le Code de la Commande publique et ses articles L.2122-1 et R.2122-7 relatifs à la passation de marché sans publicité ni mise en concurrence ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire du marché initial ;

Vu l'article 1.3 du CCAP du marché 25PI12 autorisant la réalisation de prestations similaires et la nécessité d'être accompagnés d'un maître d'œuvre pour la réalisation de futurs travaux de réaménagement dans le quartier de La Plaine,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'accepter la proposition de la société ARTELIA, titulaire du marché initial,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de signer le contrat et le devis avec l'entreprise ci-dessous désignée pour les prestations décrites au devis

ARTELIA

Située : 2, avenue Pierre Angot

Hélioparc

64053 PAU

SIRET : 444 523 526 00804

Pour un montant total de 21 016,80€HT soit 25 220,16€TTC

Article 2 : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune,

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services

Fait à Tarnos le 10 août 2026

Le Maire de Tarnos

Pour le Maire Empêché

Marc MABILLET

Emmanuel SAUBIETTE

Premier adjoint

